

**PROCES-VERBAL du  
Conseil de la Communauté de Communes du Pays Fertois  
Réunion du Mardi 16 Décembre 2008 à 20 h 00**

Etaients présents :

<b>BASSEVELLE</b>	<b>BUSSIÈRES</b>	<b>CHAMIGNY</b>
	<b>M. VALLEE Marc</b>	<b>Mme BELDENT Jeannine</b> M. PIERRE Bernard-Jean
<b>CHANGIS SUR MARNE</b>	<b>CITRY</b>	<b>JOUARRE</b>
<b>M. SUSINI Jean-Paul</b> M. CLEMENT Henri	M. COLLET Jacques M. FLEISCHMAN Thierry (suppléant de M. PICHON Alain)	<b>M. GOULLIEUX Pierre</b> M. BOSDURE Dominique M. LA GRECA Michel Mme BADDOUR Nawal M. DE SOUSA Humberto M. LAURENT Marc
<b>LA FERTE S/S JOUARRE</b>	<b>LUZANCY</b>	<b>MERY SUR MARNE</b>
M. MORET Jean-Claude Mme ABELOOS Edith M. BIMBI Eric M. VILLEDIEU André (suppléant de Mlle PERROTIN Claire). M. CELERIER Daniel Mme ADELINÉ Dominique M. LAGRAVE Gilles M. JOURDAIN Guy (suppléant de M. ROUCOU Jean) M. JUBERT Flora Mme PINSON Josiane Mme COLONNA Françoise M. FUMERON Emmanuel M. VANTYGHEM Ludovic	<b>M. FORTIER Patrick</b>	Mme MAFFLARD Michelle (suppléante de <b>M.</b> <b>DESFERET Bernard</b> )
<b>NANTEUIL SUR MARNE</b>	<b>PIERRE LEVEE</b>	<b>REUIL EN BRIE</b>
	<b>M. BOISNIER Gérard</b>	<b>M. ROMANOW Patrick</b> M. CEVAER Michel
<b>SAACY SUR MARNE</b>	<b>SAINTE AULDE</b>	<b>ST JEAN LES 2 JUMEAUX</b>
<b>Mme ROBCIS Josselyne</b> M. CHERON Michel Mme VEYSSET Katy	<b>M. GEIST Gérard</b>	Mme THIERRY Nadine (suppléante de <b>M.</b> <b>SPECQUE Claude</b> ) M. HINCELIN Hubert M. BOISDRON Patrick

SAMMERON	SEPT SORTS	SIGNY SIGNETS
Mme KUPZACK Danielle M. RIGAULT Pierre	M. ARNOULT François	
USSY SUR MARNE		
M. PRISE Guy M. OUDARD Bernard		

Formant la majorité des membres en exercice.

**Délégués représentés par pouvoir :**

M. RICHARD Bernard par M. VALLEE Marc  
M. ALBEROLA Benoît par Mme BELDENT Jeannine  
M. FERON Sylvain par M. GOULLIEUX Pierre  
Mme RICHARD Marie par M. MORET Jean-Claude  
Mme PIERRE Nathalie par M. LAGRAVE Gilles  
M. BARRAULT Christian par M. FORTIER Patrick  
M. VANISCOTTE Jean-Pierre par M. BOISNIER Gérard  
M. FOURMY Philippe par M. RIGAULT Pierre

**Secrétaire de séance :**

Mme VEYSSET Katy

\* \* \*

**ORDRE DU JOUR**

\* \* \*

→ *Intervention de Messieurs FOUcart (Fédération du Bâtiment) et DAVIS, Directeur du C.F.A. du bâtiment, sur le développement de la filière Eco-bâtiment (voir annexe n°1).*

\* \* \*

⇒ *Approbation du compte-rendu du Conseil Communautaire du 19 novembre 2008.*

\* \* \*

⇒ *Délégations du Conseil à Madame La Présidente.*

\* \* \*

**SERVICES GENERAUX :**

■ **ECOLE DE MUSIQUE DU PAYS FERTOIS :**

- ⇒ Règlement Intérieur
- ⇒ Régie : Modification du mode de justification de l'encaissement des recettes

■ **PLACEMENT DES FONDS PROVENANT D'UN EMPRUNT - ZONE DES EFFANEAUX.**

■ DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AU SEIN DE L'ASSOCIATION « ECOVALLEE DE LA MARNE ».

■ ELECTRIFICATION RURALE :

⇒ Demande de subvention - programme 2009

\*.\*.\*

SERVICE EAU :

■ CONVENTION FINANCIERE DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA REALISATION DES TRAVAUX D'EAUX PLUVIALES SUR LA COMMUNE DE CITRY (Hameau de Villaré).

\*.\*.\*

⊗ QUESTIONS DIVERSES :

- Ecole de Musique du Pays Fertois : Point sur la rentrée 2008-2009 (M. BOISDRON)
- Contrat avec la Société « Delta Média » site Internet (M. SUSINI)

\*.\*.\*

➔ Madame BELDENT demande au Conseil Communautaire d'accepter d'inscrire à l'ordre du jour un point relatif aux transports et parvenu en dernière minute. Le Conseil accepte à l'unanimité.

\*.\*.\*

⇒ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 NOVEMBRE 2008 :

Monsieur RIGAULT fait observer que l'intervention de Monsieur ROMANOW relative à la diminution du prix des travaux d'adduction d'eau de la Zone des Effaneaux n'a pas été mentionnée, il indique que le marché s'est très bien déroulé, beaucoup d'offres intéressantes (matériaux, château d'eau selon modèle préexistant,...).

Suite à une question de Monsieur MORET, il est fait observer que les abri-bus seront bien entretenus et réparés.

Monsieur MORET fait observer que la participation de 474 128 €uros au titre des cinémas est celle de la Communauté de Communes, et non de la ville. Il en est pris acte.

**LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES,  
APPROUVE CE PROCES VERBAL  
A L'UNANIMITE.**

\*.\*.\*

① Arrivée de Monsieur BIMBI Eric.

\* \* \*

⇒ DELEGATIONS DU CONSEIL A MADAME LA PRESIDENTE :

Engagements de dépenses :

Services Généraux :

Dépenses :

- Pare Ballons - Gymnase de la Rochefoucauld - Société SDE : 10 064,34 € TTC

\* \* \*

**SERVICES GENERAUX**

◆ **ECOLE DE MUSIQUE DU PAYS FERTOIS** :

⇒ Règlement Intérieur

Madame La Présidente de la Communauté de Communes du Pays Fertois expose :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le projet de règlement intérieur.

⇒ Monsieur BOISDRON indique que le règlement intérieur présenté a été adapté au Pays Fertois.

Monsieur GEIST, dans les missions, propose :

- d'ajouter dans le rayonnement de l'école, les communes,
- que la consultation du Conseil d'établissement figure au début de l'article 3.

A propos de l'article 5, 3<sup>ème</sup> §, il demande quelles sont les orientations du Ministère qui sont visées.

A propos du 5<sup>ème</sup> §, Monsieur GEIST précise que le directeur n'a pas de secrétariat à ce jour ; c'est en fait une possibilité.

Enfin, l'article 7 ne mentionne pas les élèves hors Pays Fertois qui seraient admis en tenant compte du fait que ceux du Pays Fertois sont prioritaires.

**LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
A L'UNANIMITE :**

☐ prend acte de ce règlement intérieur.

\* \* \*

◆ **ECOLE DE MUSIQUE DU PAYS FERTOIS** :

⇒ Régie : Modification du mode de justification de l'encaissement des recettes

Monsieur le Président de la Commission « Action Sociale et Culturelle » expose :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- **Considérant** qu'il est souhaitable de modifier les modalités de gestion de la régie de l'école de musique du Pays Fertois, et plus spécifiquement le mode de justification de l'encaissement des recettes, en installant un logiciel informatique de gestion des régies dénommé « Rhapsody » aux lieu et place d'un suivi au moyen des carnets à souches PIRZ,

- **Considérant que** cette modification, qui a reçu l'accord de Monsieur le Trésorier par lettre du 08 décembre 2008 ci-jointe, interviendrait à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au vu d'un arrêté de la Présidente.

### LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES A L'UNANIMITE :

prend acte de cette modification.

\* \* \*

① Arrivées de Madame PINSON Josiane et de Madame VEYSSET Katy.

\* \* \*

### ◆ PLACEMENT DES FONDS PROVENANT D'UN EMPRUNT - ZONE DES EFFANEAUX :

Madame La Présidente de la Communauté de Communes expose :

- Vu l'instruction comptable M14 et l'instruction 04-58 MO du 08 novembre 2004, notamment son article 3-1,

- **Considérant que** la Communauté de Communes à mobiliser un emprunt de 600 000 € pour assurer le financement de la part incombant, dans le cadre des opérations d'acquisitions des parcelles destinées à la création de la Zone des Effaneaux.

- **Considérant que** les opérations d'acquisitions se trouvant retardées par des évènements extérieurs indépendants de la volonté de la Communauté de Communes, le Conseil Communautaire dans sa séance du 10 septembre 2008, a décidé d'effectuer les démarches nécessaires au placement de cette somme sous forme de compte à terme (CAT) pour une durée de trois mois auprès des services du Trésor. Cette démarche s'inscrit dans le cadre des dispositions de l'instruction comptable M14 et celles de l'instruction 04-58 MO du 08 novembre 2004 qui stipule notamment dans son article 3-1.

- Vu l'article 3-1 de l'instruction précitée au terme de laquelle :

« A l'exception des OPHLM et des OPAC qui continuent de bénéficier d'une liberté de placements de l'ensemble de leurs disponibilités, les autres collectivités territoriales et établissements publics concernés par ce nouveau dispositif sont tenus de respecter des conditions d'origine des fonds. »

« Peuvent ainsi faire l'objet de placements les fonds qui proviennent :

- de libéralités, ...
- d'emprunts dont l'emploi est différé pour des raisons indépendantes de la volonté de la collectivité ou de l'établissement public, ... »

- Vu l'avis de la Commission des Finances du 15 décembre 2008,

- **Considérant que** le Conseil est appelé à se prononcer sur l'opportunité d'un nouveau placement auprès des services du Trésor,

⇒ Monsieur LAGRAVE fait part du point de vue de la Commission des Finances.

Il existe plusieurs possibilités :

- continuer à placer ces fonds jusqu'à l'achat des terrains de la Zone des Effaneaux, avec une durée de placement à déterminer,
- rembourser l'emprunt par anticipation compte tenu du niveau de trésorerie de la Communauté de Communes. La Caisse d'Épargne, consultée rapidement a indiqué que les pénalités à supporter seraient de l'ordre de 45 000 € (sous réserve toutefois, compte tenu de la rapidité de la réponse demandée). Monsieur LAGRAVE, dans l'attente d'une réponse plus précise de la Caisse d'Épargne et qu'il a sollicité, propose une décision « à double détente » :
  - ✓ continuer à placer cette somme pour les deux mois à venir et selon les taux indiqués par Monsieur le Trésorier Principal,
  - ✓ ensuite autoriser la Présidente de la Communauté de Communes à négocier avec la Caisse d'Épargne au vu d'éléments plus précis sur le remboursement anticipé. Faute de réponse satisfaisante, le Conseil devrait être consulté à nouveau pour placer les fonds.

La proposition faite aujourd'hui est un placement pour les deux prochains mois à un taux nominal de 2,15 % (1,78 % pour dix mois). Cette solution paraît la plus opportune, en négociant parallèlement avec la Caisse d'Épargne ; pour Monsieur LAGRAVE, nous supportons en effet des coûts de portage non prévus à l'origine.

Madame BELDENT précise que le placement de cette somme au cours des trois derniers mois a rapporté 6 405 €uros.

Le Conseil ne peut délibérer que sur un placement de deux mois, compte tenu de la négociation envisagée, et du délai de préavis de 60 jours avant l'échéance pour un remboursement anticipé (qui ne peut intervenir qu'à une date normale d'échéance, trimestrielle, soit le 20 mai 2009).

Monsieur RIGAULT précise, à propos du rapport adressé aux délégués, que des 600 000 € sont affectés à la réserve foncière et non aux terrains d'assiette de la Zone des Effaneaux proprement dite.

Monsieur RIGAULT s'interroge sur la possibilité d'un placement de trois mois. Madame BELDENT répond que cela n'est pas possible compte tenu des échéances de l'emprunt. Monsieur LAGRAVE indique que le fait majeur est que cet argent ne demeure pas improductif.

Monsieur RIGAULT informe le Conseil que seuls les arrêtés préfectoraux (malgré l'avis favorable du CODERST) permettant de passer l'acte de vente, ne sont pas encore parvenus.

Madame BELDENT demande si la TLE est versée malgré les recours en cas de permis de construire. Monsieur RIGAULT répond par l'affirmative.

Monsieur FORTIER demande si l'échéance de la promesse de vente du propriétaire peut être prolongée. Monsieur RIGAULT répond que l'éventualité de recours a été envisagée et que le propriétaire peut vendre ses terrains au SIEP jusque 28 février 2010.

Monsieur RIGAULT, suite à une question de Monsieur LAGRAVE, indique que la société PROLOGIS est tout à fait disposée à faire cette opération, en dépit de la conjoncture et des frais engagés.

**LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DECIDE A LA MAJORITE ABSOLUE :  
(2 abstentions : M. PRISE et M. OUDARD)**

**de se prononcer** en faveur d'un nouveau placement des fonds susvisés auprès des services du Trésor, à hauteur de 600 000,00 € sous forme de CAT (Compte à Terme) pour une durée de deux mois.

**d'autoriser** la Présidente de signer tous actes nécessaires à cet effet.

\* \* \*

**◆ DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AU SEIN DE L'ASSOCIATION « ECOVALLEE DE LA MARNE » :**

Madame La Présidente de la Communauté de Communes du Pays Fertois expose :

Les conseils des deux communautés de communes du Pays Fertois et du Pays de l'Ourcq ont voté la création de l'association Eco-vallée de la Marne. Selon les statuts de l'association, il faut désigner au sein du conseil communautaire les cinq (5) représentants du Pays Fertois à l'assemblée générale.

Proposition :

- Mme BELDENT
- Mme RICHARD
- M. ARNOULT
- M. RICHARD
- M. ROMANOW

La Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq va désigner ses représentants le 13 décembre.

Ci après : extraits des futurs statuts de l'association Eco-vallée de la Marne.

### « Article 7 : Assemblée Générale »

*Elle est composée de 2 collèges à voix délibérative et un collège de personnalités qualifiées à voix consultative. Les collèges à voix délibératives sont :*

- *les membres fondateurs ayant 5 (cinq) voix pour la Communauté de communes du Pays fertois et 5 voix par la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq : 10 (dix) représentants pour la durée de leur mandat de délégué communautaire.*
- *des représentants des personnes morales publiques ou privées : 9 (neuf) représentants au maximum.*

### Article 10 : Conseil d'administration

*L'assemblée générale désigne un conseil d'administration formé de 7 (sept) membres à voix délibérative :*

- *dont au moins 4 (quatre) sont issus du collège des membres fondateurs,*
- *et les autres issus du collège des personnes morales publiques ou privées.*

*Le conseil d'administration élit en son sein, pour un mandat de 2 (deux) ans, un Président, un Vice-président, un trésorier et un Secrétaire. »*

⇒ Monsieur BOISDRON fait part de la déclaration que souhaite faire Monsieur SPECQUE :

Concernant la désignation des représentants de la communauté de communes au sein de l'association « Ecovallée de la Marne »,

Mr le Maire Claude Specque et son conseil municipal sont surpris de constater l'absence de représentant de la commune de St JEAN les Deux Jumeaux,

Aussi, lors de l'ébauche quant à la révision du Plan Local d'Urbanisme de St Jean, nous avons souhaité intégrer la notion « d'Eco- lotissement » à son étude étant très sensibles à la préservation et à la démarche écologique.

A cet effet, Mr Claude Specque avait rencontré, en mai 2007, par l'intermédiaire de la Communauté de Communes, Mr Lamarque membre du cabinet d'étude chargé de développer une filière Eco-Bâtiment sur le territoire.

Suite à son expertise Mr Lamarque a notifié sur son rapport que cette opération est opportune pour les raisons suivantes :

- démarche novatrice, aujourd'hui, les opérations en éco-lotissement répondent d'une part à une attente de plus en plus pressante et parce qu'elles visent une meilleure intégration entre l'environnement et la construction.
- que cette démarche s'inscrit idéalement dans le cadre du pôle « éco-vallée de la Marne » qui a pour objectif de développer, mettre en réseau, promouvoir les projets d'éco-construction. projet largement soutenu par le Conseil Général.
- Ce type « d'éco-lotissement » attirera des familles sensibles à cette démarche. Toutes les enquêtes montrent qu'au delà de l'opération immobilière, l'intégration à la vie du village est valorisante.
- Celui-ci a notifié également que la zone que la commune a réservé à cette opération est pertinente.

Au regard de cette démarche notre bureau d'étude a pris en compte la notion « d'Eco lotissement », c'est pourquoi nous sommes étonnés qu'aucune proposition de participation au sein de l'association « Ecovallée de la Marne » nous ait été proposée.



De ce fait, Monsieur SPECQUE propose d'être candidat.

Monsieur GEIST fait observer qu'une majorité accordée aux membres de droit pose problème.  
On ne parle pas non plus des adhérents.

Monsieur RIGAULT indique que la Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq a voté ces statuts.

Monsieur GEIST précise qu'il faudra revoir ces statuts plus tard.

Monsieur BOSDURE souhaite se porter candidat.

Monsieur OUDARD et Monsieur VALLEE se portent également candidats.

Monsieur BIMBI demande les règles du vote, que Madame BELDENT rappelle.

Monsieur LAGRAVE sollicite une suspension de séance pour les représentants de La Ferté sous Jouarre, qui est accordée.

Une très forte majorité de l'assemblée souhaite le vote à bulletin secret.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 52 soit un bulletin de plus.

Il est passé à un nouveau vote :

> Suffrages exprimés : 51

Ont obtenu :

✓ Monsieur ARNOULT	39 voix
✓ Monsieur BOSDURE	33 voix
✓ Madame BELDENT	30 voix
✓ Madame RICHARD	29 voix
✓ Monsieur ROMANOW	29 voix
✓ Monsieur SPECQUE	26 voix
✓ Monsieur OUDARD	23 voix
✓ Monsieur VALLEE	23 voix
✓ Monsieur RICHARD	8 voix

Sont élus :

- ✓ Monsieur François ARNOULT,
- ✓ Monsieur Dominique BOSDURE,
- ✓ Madame Jeannine BELDENT,
- ✓ Madame Marie RICHARD,
- ✓ et Monsieur Patrick ROMANOW.

**LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
A LA MAJORITE ABSOLUE :**

□ Elit Monsieur François ARNOULT, Monsieur Dominique BOSDURE, Madame Jeannine BELDENT, Madame Marie RICHARD et Monsieur Patrick ROMANOW, dans cet ordre, représentants de la Communauté de Communes auprès de l'association « Eco-vallée de la Marne ».

\* \* \*

◆ **ELECTRIFICATION RURALE :**

⇒ Demande de subvention - Programme 2009

Madame La Présidente de la Communauté de Communes du Pays Fertois expose :

Chaque année ERDF porte à la connaissance de la Communauté de Communes les contraintes d'intensité ou de tension existantes sur le réseau d'électricité du Pays Fertois.

Pour l'année 2009, deux secteurs sont concernés :

- rue de la Marne à SAMMERON :
  - contrainte d'intensité = 102 %,
- hameaux du petit et grand Balleau sur la commune de JOUARRE :
  - chute de tension = 10,71 %
  - pour une chute de tension admissible de 10 %.

Dans le cadre de sa compétence électrification rurale, la Communauté de Communes doit assurer la maîtrise d'ouvrage de ces travaux de renforcement et peut bénéficier de subventions émanant du fond d'amortissement des charges d'électrification (FACE).

**☒ Plan de financement prévisionnel :**

Description des dépenses	Montant en € HT	Montant en € TTC
Rue de la Marne - Commune de Sammeron :		
☒ maîtrise d'œuvre	889,75	1 064,14
☒ travaux	14 829,22	17 735,75
Hameaux du petit et grand Balleau - Commune de Jouarre :		
☒ maîtrise d'œuvre	1 084,37	1 296,91
☒ travaux	18 072,90	21 615,19
<b>Total dépenses</b>	<b>34 876,24</b>	<b>41 711,99</b>

Description des recettes	Montant €
Fonds d'amortissement des charges d'électrification : 41 711,99 x 65 %	27 112,79
Emprunt complémentaire et/ou autofinancement minium	7 763,45
Préfinancement de la TVA	6 835,75

D'autre part, la Communauté de Communes assure également la maîtrise d'ouvrage d'extension de réseau d'électricité basse tension dans le cadre de branchements « ticket jaune » (supérieur à 36 Kwa). Ces opérations peuvent être financées par le « FACE » après réalisation des travaux.

Une opération réalisée en 2008 (station de pompage eau potable de maison Sonnette sur la commune de CHAMIGNY) peut bénéficier d'une subvention en 2009.

**☒ Coût d'opération :**

Description des dépenses	Montant en € HT	Montant en € TTC
☒ maîtrise d'œuvre	629,67	753,09
☒ travaux	10 494,92	12 551,32
<b>Total dépenses</b>	<b>11 124,59</b>	<b>13 305,01</b>

Description des recettes	Montant €
☒ Participation EDF	1 272,95
☒ Fond d'amortissement des charges d'électrification : (13 305,01 - 1 272,95) x 65 %	7 820,84
Emprunt complémentaire et/ou autofinancement minium	2 030,80
Préfinancement de la TVA	2 180,42

**LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DECIDE A L'UNANIMITE :**

- d'adopter** les plans de financement.
- d'autoriser** la Présidente à solliciter les subventions maximum auprès du FACE A/B au titre du renforcement, extension et ticket jaune.
- d'autoriser** la Présidente à inscrire les sommes correspondantes au budget 2009.
- de ne pas commencer** les travaux avant l'obtention des subventions.

\* \* \*

### SERVICE EAU

**◆ CONVENTION FINANCIERE DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA REALISATION DES TRAVAUX D'EAUX PLUVIALES SUR LA COMMUNE DE CITRY (Hameau de Villaré) :**

Madame La Présidente de la Communauté de Communes expose :

La Communauté de Communes du Pays Fertois réalise sur la commune de CITRY SUR MARNE au hameau de VILLARE, un renforcement du réseau d'eau potable.

Lors de ces travaux, il a été constaté sur l'un des tronçons, une importante dégradation du réseau d'eau pluviale nécessitant son changement. De façon à limiter les dépenses liées à cette opération, la commune a sollicité de la part de la Communauté de Communes du Pays Fertois la possibilité qu'elle puisse réaliser pour son compte et contre remboursement le changement de cette canalisation.

Le chiffrage de ces travaux s'établit à 11 000€ HT pour 32 ml. Ces frais peuvent être directement intégrés dans le marché de travaux de la Communauté de Communes, sans plus value et seront remboursés par la commune après signature de la convention financière.

**LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DECIDE A L'UNANIMITE :**

- d'autoriser** la Présidente à signer la convention financière de délégation de maîtrise d'ouvrage permettant à la Communauté de Communes du Pays Fertois de se faire rembourser pour la réalisation des travaux d'eau pluviale sur le hameau de VILLARE (commune de CITRY SUR MARNE).

\* \* \*

### SERVICES GENERAUX

**◆ TRANSPORTS - CONTRAT RELATIF A L'EXECUTION DES SERVICES ORGANISES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2008/2009 AVEC LA SARL DEUX PJ :**

⇒ Circuit n°8 - CLIS

Monsieur Le Président de la Commission « Transports et Déplacements » expose :

La Direction Départementale de l'Équipement de Seine et Marne (pour le STIF) nous a transmis le contrat relatif au transport des élèves du circuit de JOUARRE (circuit n°8 - CLIS).

Il convient de signer ce contrat avec la société DEUX PJ.

Nous l'adresserons ensuite à la Préfecture en copie et à la D.D.E. en original accompagné de notre délibération.

**LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DECIDE A L'UNANIMITE :**

**d'autoriser** la Présidente à signer le contrat relatif à l'exécution des services organisés pour l'année scolaire 2008/2009 avec la SARL DEUX PJ (circuit n°8 - CLIS).

\* \* \*

**⊗ QUESTIONS DIVERSES :**

**→ Ecole de Musique du Pays Fertois : Point sur la rentrée 2008-2009 (M. BOISDRON) :**

Monsieur BOISDRON informe qu'il a demandé un correspondant à tous les maires pour le service communication (journal, site internet,...).

Un certain nombre de tableaux ont été remis aux délégués pour faire le point sur :

- l'éveil musical, soit 115 classes sur le canton,
- les concerts des professeurs de l'école ; le but est de passer dans le maximum de communes, soit 12 concerts dans les écoles,
- le nombre d'élèves par commune inscrits à l'école, soit 157 du Pays Fertois et 6 en extérieur. Donc une demande très forte et une belle récompense.
- les élèves par discipline,
- le nombre d'élèves par tranche de revenu imposable.

Madame BELDENT fait observer que beaucoup d'administrés avec des moyens modestes font l'effort d'inscrire leur enfant.

**→ Contrat avec la Société « Delta Média » site Internet (M. SUSINI) :**

Monsieur SUSINI fait le bilan de la consultation lancée en octobre.

La Société DELTA MEDIA a été retenue selon les critères déjà cités devant le Conseil et présentés dans le document remis aux délégués.

Une subvention du Conseil Régional a été sollicitée par ailleurs.

Le marché comportera trois volets :

1. pour un forfait de 31 000 € HT, la refonte du site. Une formation initiale dans les locaux de la Communauté de Communes pour deux groupes de dix personnes, désignés par les communes (deux  $\frac{1}{2}$  journées ou en soirée). Trois années d'assistance pour la formation sont par ailleurs prévues,
2. l'hébergement pour 375 € HT/mois,
3. les frais de renouvellement et gestion des noms de domaine (535 € HT/an).

La demande de subvention porte en pourcentage sur l'investissement (les 31 000 € précités) et 1 000 € par commune pour les communautés de communes.

⇒ Madame BELDENT informe les délégués que la date du prochain conseil est fixée au mercredi 04 février 2009 à 20h00.

Elle souhaite de bonnes fêtes de fin d'année à tous.

Madame Jeannine BELDENT clôt la séance.

**La Présidente,**

**J. BELDENT**

**Affichage du compte rendu**

**Le .....**

**La Présidente,**

**J. BELDENT**

**☒ Intervention de Messieurs FOUcart (Président de l'Association des Apprentis de Seine et Marne) et DAVIS, Directeur du C.F.A. du bâtiment, sur le développement de la filière Eco-bâtiment.**

Madame RICHARD présente Monsieur FOUcart, Président de l'Association de Formation des Apprentis de Seine et Marne, qui pilote le CFA d'Ocquerre, dirigé par Monsieur DAVIS. Il s'agira de présenter ce CFA d'Ocquerre à l'excellente réputation, qui offre de nombreuses possibilités de formation à proximité de notre territoire (avec un car de desserte depuis peu). Avec la Communauté de Communes du Pays l'Ourcq, la Communauté de Communes du Pays Fertois mène une démarche d'Eco-bâtiment et d'Eco-vallée de la Marne, avec l'aide active du CFA, basée sur la structuration et le développement du réseau d'entreprises du bâtiment, très prégnant dans notre tissu économique, et avec l'utilisation d'une filière de produits agricoles dans notre secteur : agro matériaux pouvant servir à l'Eco-bâtiment.

Madame RICHARD ajoute que, malgré la réserve de certains, et avec l'implication du Conseil Régional, du Conseil Général, de l'ARENE, de la Chambre du Commerce et de l'Industrie et de la Chambre d'Agriculture, cette démarche apparaît aujourd'hui intéressante au point que certains souhaitent se porter candidats à l'association support de cette opération.

Madame RICHARD doit s'absenter pour des obligations au Conseil Régional. Ce sujet, porteur d'avenir, lui tient particulièrement à cœur. Elle aimerait que chacun y recherche l'intérêt général et souhaite que Monsieur ROMANOW, sous réserve bien sûr du résultat du vote, soit élu en qualité de président de la Commission « Environnement » ; il apparaît aussi opportun, selon elle, que la présidente de la Commission du développement économique, et Monsieur RICHARD, agriculteur et ancien président de la Commission Environnement, aient présenté à ces titres leur candidature pour un travail qui demande beaucoup d'investissement.

Elle regrette un certain manque de confiance sur les candidatures proposées. La Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq a d'ailleurs adopté ce projet.

Monsieur FOUcart pense que nous devons tous croire à l'écologie et au développement durable, avec des réalisations concrètes à mettre en œuvre sur le territoire.

Il donne la parole à Monsieur DAVIS qui présente le CFA. Ce n'est pas une école mais un établissement de formation pour des jeunes rémunérés et salariés, des apprentis, qui partagent leur activité entre formation et entreprise (deux semaines sur six de formation). L'apprenti est rémunéré tout le temps. Les rapports au centre sont hiérarchiques, de travail.

Le jeune apprenti n'a pas une mauvaise note, c'est un refus de travail (l'heure d'EPS ou de mathématique est l'heure de travail) ; il vient parce qu'il est volontaire, veut apprendre un métier du bâtiment. Il vient donc de bon gré apprendre presque tous les métiers du bâtiment à Ocquerre, sauf la charpente et l'électricité (qui sont pratiqués à proximité). Le niveau est celui du CAP et trois niveaux Bac Pro. Il vient avec beaucoup de chance de réussir compte tenu des résultats du centre (91,30 % de reçus au CAP cette année, 78 % en brevet professionnel).

Le risque de chômage est presque nul. Il manque 3 000 « bras » en Seine et Marne, (1 500 dans le bâtiment- c'est une préoccupation majeure de la profession-).

Le centre (budget de 3,6 millions d'euros) est financé par plusieurs partenaires ; le principal est le Conseil Régional (mais qui ne souhaite pas être majoritaire dans les instances du centre) ; il verse une somme par apprenti (plus de 700 apprentis, le premier Centre de formation en Ile de France), correspondant à la moitié du budget. L'autre moitié est financée :

- par la taxe d'apprentissage (20 %) versée par les entreprises,
- par les entreprises du BTP (20 %),
- par les participations financières des familles (restauration - internat - formation continue).

Le CFA est dirigé par une association Loi de 1901, l'AFOBAT 77 (Association pour la Formation dans le Bâtiment et les Travaux Publics 77), qui gère le CFA (avec celui de Nangis). Le Conseil d'Administration est paritaire avec deux collèges : celui des cinq syndicats de salariés et le collège des représentants patronaux. Le Président est issu alternativement d'un collège et de l'autre tous les deux ans.

Le projet de l'Eco-Bâtiment y trouve sa place. Il y a 18 mois, lors d'une première réunion d'information, Monsieur DAVIS a évoqué Bat Avenir, une maison dans un atelier, un « écorché » de maison, qu'on démonte. On y accueille des collégiens qui tournent sur les différents métiers. Cette maison modèle en matière d'Eco-Bâtiment lui est ainsi venue à l'idée, pourquoi pas à base d'agro matériaux, que les agriculteurs présents évoquaient.

Ce « démonstrateur » a évolué. Démontable et transportable au départ, puis il s'agissait de réfléchir qui l'on voulait convaincre. Le projet repose sur trois pieds : une nouvelle typologie d'habitants qui arrivent avec leurs idées originales autour d'une maison saine / les entrepreneurs qui s'y intéressent mais n'ont pas encore la formation requise / les jeunes du CFA qui racontent à leur employeur ce qu'ils ont vu (qui vont parler de mur en chanvre...). Cette maison doit trouver des matériaux sur place.

Ce démonstrateur servira à « donner envie ». Il y a la production (agriculteurs), la construction et entre les deux, l'envie.

Maison à ossature bois avec des murs en agro-matériaux : paille, chanvre, etc..., mode de chauffage, voire éolienne de divers modèles,... les gens doivent voir, toucher, questionner. L'équation de ce démonstrateur permettra de répondre aux questionnements.

Moyen aussi de formation : salariés, mais aussi les jeunes apprentis. Pas de diplôme correspondant aujourd'hui, mais base d'un contrat de professionnalisation (formation complémentaire), voire plus tard une mention officielle, voire, sinon, créer, pour l'association une formation qui serait originale au niveau du centre (ancien « titre homologué »).

L'Association Eco-vallée prendra en charge ce démonstrateur, mais aussi une petite révolution culturelle agricole, puis plus tard, au niveau de l'Ourcq, où l'on évoque l'éco lotissement...

Le CFA conserverait son rôle ; le démonstrateur sera mis à disposition d'Eco Vallée selon des formes à déterminer. C'est encore un projet un peu théorique mais qui va se préciser avec la création de l'association.

La période est favorable - face à la crise, former le personnel à ces nouvelles technologies est une opportunité. Les coûts pouvant en être maîtrisés. Les agriculteurs y sont favorables (culture de chanvre) et réfléchissent déjà à un lieu de transformation.